



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : (corr. :A. Even, A. Marinx)2146-0001/83/2019-014PU
Réf. DU : (corr. :)11/PFU/1697821
Réf. CRMS : AA/BDG/KKB30001_643_ParcElisabeth_kiosque
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Objet : KOEKELBERG. Parc Elisabeth. Kiosque à musique

Demande de permis unique portant sur la restauration, l'aménagement des espaces intérieurs du socle et réaménagement des abords ▪ **Avis de la CRMS**

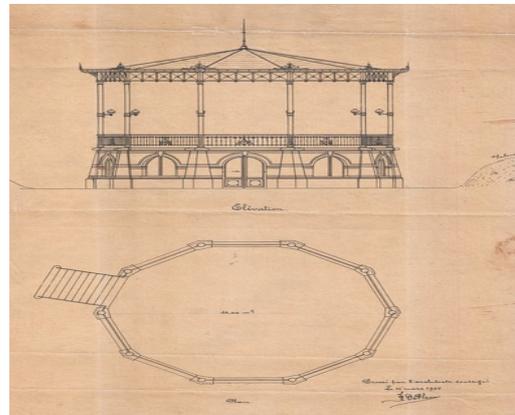
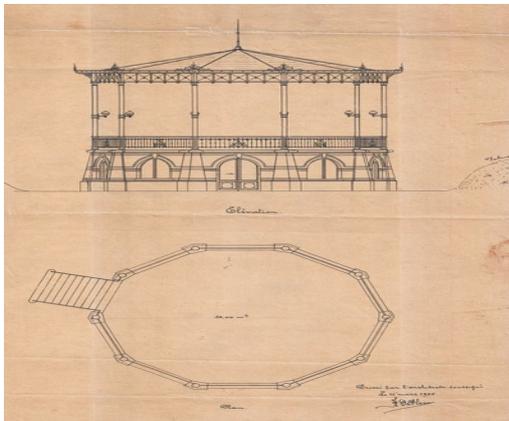
Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 09/09/2019, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous conditions*** formulé par notre Assemblée en sa séance du 11/09/2019.

Le parc Elisabeth, situé en ZICHEE, est classé comme site par Arrêté Royal du 08/11/1972.

Historique et description du bien

L'histoire de ce parc débute en 1868 et fait partie des projets d'embellissement de la capitale voulus par Léopold II. Les travaux commenceront en 1870 pour s'étaler jusqu'en 1891. Ce n'est qu'en 1905 que le conseil communal de Koekelberg décide de la construction d'un kiosque à musique dans le parc. L'architecte Françoise De Plaen, directeur des travaux de la commune, en signe les plans. Le kiosque vient donc s'insérer dans la composition paysagère du parc déjà aménagé. En plus de sa vocation récréative et culturelle, le bâtiment abrite différentes fonctions dans son socle, tels l'aménagement d'un poste de police, la présence d'urinoirs et d'un local pour les cantonniers, ce qui en justifie la hauteur élevée. Pour compenser la hauteur du socle aménagé, celui-ci sera partiellement enterré et s'insère dans une pelouse talutée de près de 2m, dans un espace circulaire creusé dans le talus.



Élévation et plan de la plate-forme du kiosque du parc Elisabeth. Architecte Fr. De Plaen, 1905 (©Archives de la commune de Koekelberg).

1/6



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Évolution du bâtiment :

Si le bâtiment a peu changé au cours des années (mis à part une large terrasse ajoutée à une époque et disparue depuis), il a perdu certains éléments comme les tentes solaires, divers ornements de toiture, le revêtement de la plate-forme, son escalier... Il a vu ses menuiseries (châssis des portes et fenêtres) remplacées, a probablement reçu un nouveau parement pour le socle (les premières photographies montrent un socle au revêtement enduit), lequel a connu des aménagements intérieurs divers, ... L'ensemble de ces évolutions est documenté dans le dossier accompagnant la demande de permis.

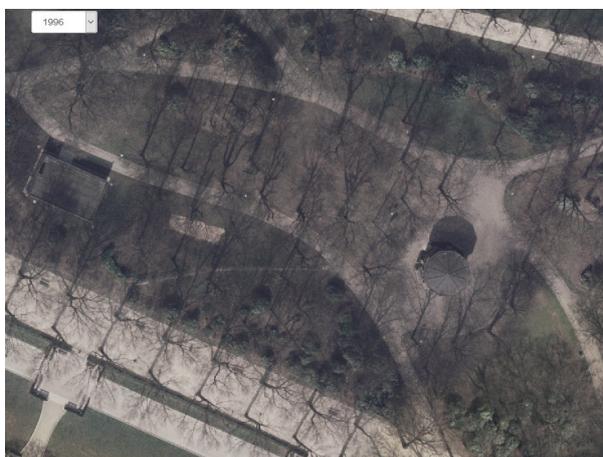
Évolution des abords :

Avant 1919-20, il n'existe pas d'espace public minéral autour du kiosque. Ce dernier est implanté au cœur d'une pelouse, comme le montrent les photographies ci-dessous. Le kiosque et ses accès sont légèrement enterrés et ce dénivelé ne trouble pas la lecture des cheminements sinueux qui caractérisent le parc Elisabeth.



Vues du kiosque avant 1920

Après 1930, l'usage intensif du kiosque va induire une minéralisation des espaces en périphérie. La perception du kiosque est modifiée et renforcée par la disparition de la pelouse et l'installation de bancs. L'érosion de la périphérie va concentrer les usagers à proximité du kiosque, ce qui semble être en contradiction avec la typologie du kiosque qui, avec sa plateforme élevée, nécessitait un certain recul. Petit à petit, une dissolution des limites est perçue. La hiérarchisation entre la pelouse, le kiosque et les cheminements est modifiée. A noter également que des plantations seront réalisées au niveau des pilastres et des fenêtres et ce jusqu'aux interventions de 1997.





COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN
Vues des abords du kiosque, en 1996 et actuellement (©Bruciel)

Cette vue aérienne de 1996 montre que le périmètre de minéralisation s'est fortement agrandi pour passer de 80m² à plus de 500m² aujourd'hui. Le niveau de sol a également été modifié.

Historique de la demande

Depuis 2012, la volonté de restaurer le kiosque ainsi que le pavillon Vanaudenhove voisin est présente. Après diverses réunions du Comité d'accompagnement, diverses options sont discutées comme la restauration générale, le traitement des abords immédiats, le rétablissement des tentes solaires, la mise en place d'un escalier mobile, ... La suggestion d'une demande d'**avis de principe** soumise à la CRMS est faite mais non suivie par le demandeur.

Analyse de la demande

C'est donc une **demande de permis unique** qui est proposée ici. Une « Documentation historique compilée préalablement à la restauration » accompagne la demande, illustré de nombreux documents iconographiques. Le projet se définit comme la restauration du kiosque en se basant sur la situation originelle de 1905, le réaménagement de l'intérieur du socle et celui des abords.

Concernant le kiosque lui-même :

Le projet prévoit une restauration globale du kiosque, à savoir la restauration des façades, toiture et ferronneries, la restitution des éléments de décors disparus, des améliorations énergétiques et techniques, le réaménagement des espaces intérieurs et la création d'un nouvel escalier – mobile - d'accès à la plate-forme. Quelques interventions contemporaines sont également prévues. Les interventions proposées sont les suivantes :

- pour le socle : nettoyage du parement, réparation des pierres fissurées (broches, agrafes, greffes), rejointoiement à la chaux (joints beurrés, ton à préciser), fondations avec membrane d'étanchéité et drainage périphérique ;
- pour la plate-forme : la dalle de béton qui recouvre le sol, dont la finition originelle reste inconnue, sera supprimée et remplacée par une nouvelle chape fine, recouverte d'une peinture d'étanchéité ;
- pour la structure métallique : en bon état général, la structure sera décapée (soit sur place par nettoyage mécanique et/ou par un sablage à sec, soit démontage et nettoyage en atelier), réparée pour les endroits qui le nécessitent et traitée contre la corrosion (deux couches de finition). Une étude stratigraphique a été réalisée, la couleur vert foncé est prévue ;
- pour la toiture : celle-ci est bien abîmée et ses ornements, tels l'épi de faîtage, la rive de corniche et divers éléments d'amortissement, ont presque tous disparu :
 - o à l'origine, la toiture consiste en un revêtement en zinc placé sur voligeage, la structure prenant appui sur des poutrelles qui reposent sur les supports de toiture. La sous-face de cette structure était également habillée d'un voligeage en bois;
 - o le projet prévoit la réfection du dispositif (démontage du voligeage et de la structure métallique, mise en place d'un nouveau voligeage en mélèze, de renforts, d'une sous-toiture et d'un nouveau revêtement en zinc), le démontage des gouttières pendantes et des descentes d'eau et leur remplacement, la reconstitution des rives ouvragées, de l'épi de faîtage et des éléments d'amortissement;
- pour les menuiseries extérieures :



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

- o la main courante manquante sera remplacée;
- o châssis : les châssis de portes et fenêtres en place dans le socle ne sont pas ceux d'origine, ils seront remplacés par des châssis contemporains en acier, avec isolation thermique et anti-effraction, de teinte anthracite;
- l'intérieur du kiosque sera réaménagé, certaines cloisons seront démolies en vue d'une réorganisation rationnelle des espaces. Précisons que les cloisons définies par De Plaen en 1905 n'ont pas toutes été réalisées conformément au plan. Le sol sera isolé par la mise en place d'un complexe isolant respirant posé sur hériçon ventilé. Le plafond sera pourvu d'un enduit compressible en laine de chanvre avec faux-plafond plat. Les murs seront décapés et réenduits (enduit chaux-chanvre);
- l'installation d'un escalier escamotable en aluminium, qui se glissera sous une plate-forme en pierre bleue dans la prolongation du nouveau revêtement en *opus incertum*.

Concernant les abords du kiosque :

Le projet envisage d'améliorer l'intégration du kiosque dans son environnement. On constate actuellement un niveau du sol plus élevé que celui de la situation d'origine, de même qu'une minéralisation importante à la périphérie du kiosque.

Les différentes interventions projetées sont :

- le maintien des arbres et leur surveillance : les 9 érables entourant le kiosque présentent, pour 3 d'entre eux, un état sanitaire à surveiller. En plus d'un contrôle accru de ces arbres, il convient d'éviter tout terrassement dans le périmètre de la couronne de ces arbres. Le projet ne prévoit donc pas de terrasser ni de surcharger la terre au niveau des racines ou à proximité immédiate de ces arbres. De plus, la zone entourant le kiosque est un espace de reproduction des chauve-souris, périmètre qu'il convient donc de préserver en maintenant les arbres en place dont les diverses cavités favorisent la population de chauve-souris;
- le reprofilage des terres : le projet prévoit le rappel historique des plans de Fr. De Plaen par le dégagement du socle du kiosque – abaissement du niveau de sol actuel d'environ 50 cm et mise à jour du soubassement en grès - et par l'apport de nouvelles terres aux abords. La réinterprétation contemporaine conçoit la mise en place d'une zone périphérique restreinte, afin de réduire la minéralisation des abords;
- l'engazonnement (par plaque) des nouveaux talus et la remise en état des parterres engazonnés vers le pavillon Vanaudenhove, afin de favoriser la relation entre le kiosque et le pavillon;
- la pose d'un nouveau revêtement de sol extérieur autour du kiosque : dallage en pierre bleue, en *opus incertum*, (géotextile, couche de sable stabilisé de 20 cm, dalles de 30 cm d'épaisseur d'une largeur avoisinant les 2,5m. Les dalles auront une finition bouchardée pour les plus grandes, et une finition givrée ou encore meulée pour les autres. Les joints seront remplis d'un substrat (mélange de terreau, sable, tourbe) et végétalisés;
- l'installation, dans les talus recréés, de marches et de gradins en pierre bleue;
- l'installation de nouveaux mobiliers et remise en place du mobilier existant, à savoir 3 lampadaires et 2 poubelles publiques;
- le placement d'avaioirs en fonte et d'un caniveau linéaire autour du kiosque.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Avis

La CRMS se réjouit du projet envisageant la restauration du kiosque et sa remise en valeur, tout en s'interrogeant cependant sur la/les affectation(s) envisagée(s) pour le bâtiment. Tout en félicitant les auteurs de projet pour la qualité du dossier soumis, elle émet un **avis conforme favorable sous les conditions suivantes** :

Concernant le **kiosque**, la CRMS demande :

- pour la restauration du parement du socle, de définir précisément les essais de nettoyage, ainsi les éléments en pierre à brocher, coller,agrafer et de les soumettre pour approbation à la DPC ;
- pour la réfection du sol de la plate-forme, d'effectuer un démontage précautionneux des bétons recouvrant la plate-forme dans l'éventualité d'une découverte de restes/traces du sol originel et d'en informer la DPC en cours de chantier. Les fiches techniques des produits employés pour la finition de sol devront être transmis à la DPC en cours de chantier ;
- pour les ferronneries, de poser la dernière couche de peinture à la brosse, afin d'éviter une différence de rendu final entre certains éléments traités en atelier ou non ;
- de compléter l'étude stratigraphie pour les éléments métalliques non-encore étudiés (rives, amortissements) ; les essais de teintes seront réalisés en cours de chantier et soumis pour approbation à la DPC ;
- de privilégier la restauration du voligeage plutôt qu'une restitution complète : soumettre un essai de restauration à la DPC pour approbation ; définir la couche de finition du voligeage et soumettre pour approbation à la DPC ;
- de soumettre à la DPC, avant le début de chantier, des plans d'exécution détaillés ainsi qu'un échantillon des éléments métalliques qui seront restitués ; des essais de teintes seront effectués en cours de chantier et soumis à la DPC pour approbation ;
- de prévoir la restitution des tentes solaires : soumettre des plans modifiés et détails d'exécution à la DPC pour approbation ;
- de modifier les portes afin que celles-ci ne soient plus pleines mais partiellement vitrées, ce qui est plus semblable à la division originelle ; des plans modifiés et les détails d'exécution des profilés des châssis seront soumis pour approbation à la DPC avant le début du chantier ;
- de ne pas réaliser l'isolation du plafond intérieur avec isolant compressible en laine de chanvre et faux-plafond « plat » mais d'envisager la mise en œuvre d'un enduit chaux/chanvre directement sur les voussettes afin d'en conserver le relief ;
- de refaire, à l'instar de la restitution de nombreux éléments disparus (notamment décors en ferronnerie), les anciens lampadaires : les traces du dispositif d'installation de lampes (alors à gaz) sont encore visibles sur les colonnes en fonte. Des essais et des plans d'exécution sont à soumettre à la DPC pour approbation ;
- de revoir la proposition relative à l'escalier, la proposition actuelle étant trop invasive, compliquée et probablement peu fiable à long terme. Elle souhaite qu'un escalier fixe en fer forgé soit installé, qui corresponde d'un point de vue stylistique et matériel à ce qui est visible sur les anciennes illustrations, notamment d'anciennes cartes postales et le plan originel de Fr. De Plaen (cfr étude historique). Afin de garantir la sécurité, diverses solutions peuvent être envisagées, comme des marches démontables, une grille de fermeture...

Concernant les **abords du kiosque** :

- en étant favorable à la réduction de la zone minéralisée, la CRMS n'approuve pas le revêtement prévue en pierre bleue (*opus incertum* et joints végétalisés), qui n'est pas en accord avec l'esthétique du parc. Elle demande qu'un revêtement perméable soit installé, en harmonie avec le reste du site classé et dans la continuité paysagère de celui-ci, sans pour autant préconiser la dolomie ;



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

- la CRMS n'est pas favorable au nouveau dispositif de marches et gradins en pierre bleue insérés dans le talus, préférant une solution plus légère ;
- la CRMS demande d'apporter des précisions quant au remplacement ou non, à l'issue du projet, de certains mobiliers comme par exemple les bancs. Le plan 305 mentionne la conservation des bancs mais ne précise pas où ils seront situés.



Extr. de la note explicative accompagnant la demande de permis

Veillez agréer, Monsieur le Directeur l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à BUP-DPC : A. Even, A. Marinx.